

REGISTRE DES QUESTIONS

INFORMATIONS CONCERNANT L'ANNONCE

Collectivité :	Commune de Cramant
Type d'annonce :	Avis d'appel à la concurrence
Type de procédure :	Procédure adaptée ouverte pour les travaux compris entre 90 000 euros HT et 5 538 000 euros
Référence :	2024-12CR
Date de mise en ligne :	Le vendredi 26 juillet 2024 à 16:40:03
Date de clôture :	Le jeudi 26 septembre 2024 à 12:00:00
Titre :	2024-12CR RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE DE CRAMANT
Descriptif :	2024-12CR RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE DE CRAMANT

Lieu(x) d'exécution :

2 allée de la Forêt

51530 CRAMANT

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 10 mois.

La date prévisionnelle de début des prestations est début novembre 2024.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante pour tous les lots:

1-Valeur technique 60.0 %

2-Prix des prestations 40.0 %

REGISTRE DES QUESTIONS / REPONSES REPONDUES

Questions / Réponses

Questions / Réponses

[10/09/2024 à 10:47:09] Concernant le nettoyage du lot ITE, c'est bien que l'extérieur ? carreaux compris ? car il y a la même chose dans le lot peinture.
Faut-il prévoir un bungalow WC ?

[18/09/2024 17:22:41] QUESTION: Concernant le nettoyage du lot ITE, c'est bien que l'extérieur ? carreaux compris ? car il y a la même chose dans le lot peinture.
Faut-il prévoir un bungalow WC ?

REPONSE QUESTION: Il est prévu dans le cadre du lot ITE, un nettoyage de la façade (façades conservées apparentes). La question posée concerne le nettoyage régulier du chantier donc c'est tout à fait normal que ce soit présent dans le lot Peinture. Chaque entreprise sera responsable de ses déchets et du nettoyage après son intervention.

Concernant le bungalow WC, non il n'est pas prévu car pour rappel la commune met à disposition une salle ainsi que des sanitaires dans l'enceinte de l'école.

[03/09/2024 à 16:34:33] Bonjour,

Question 1: Dans le DCE ne figure pas le plan existant du Rez de jardin, en effet le plan nommé "2024-12CR_PLAN Existant Rez-de-jardin 1-100_A2" correspond à l'état projeté.

Pouvez-vous nous faire parvenir le bon plan, celui qui figure sur les diagnostics?

Question 2: Dans le CCTP du lot démolition gros œuvre, un plan de démolition y est cité. Pouvez-vous nous le joindre également?

Cordialement,

[10/09/2024 14:39:24] Bonjour,

Question 1: Dans le DCE ne figure pas le plan existant du Rez de jardin, en effet le plan nommé "2024-12CR_PLAN Existant Rez-de-jardin 1-100_A2" correspond à l'état projeté.

Réponse : Les plans existants sont corrects, ils représentent bien l'état existant. Il s'agit d'une coquille dans le cartouche, il convient de lire "Etat existant" au lieu d'"état projeté".

Les plans existants rez-de-jardin en format A2 et A3 ont été modifiés et sont à votre disposition pour téléchargement dans le dossier de consultation des entreprises.

Question 2: Dans le CCTP du lot démolition gros œuvre, un plan de démolition y est cité. Pouvez-vous nous le joindre également?

Réponse: Les plans projetés représentent les démolitions. Toutefois afin que ce soit plus lisible, les plans rez-de-jardin et rez-de-chaussée spécifiques démolitions ont été ajoutés au DCE et sont à votre disposition pour téléchargement.

Cordialement,

DIRECTION MARCHES PUBLICS

[29/07/2024 à 14:47:31] QUESTION 1 : Quand est prévue la visite chantier svp ?

Questions / Réponses

[29/07/2024 15:29:02] QUESTION 1 : *Quand est prévue la visite chantier svp ?*

REPONSE QUESTION 1 : *Pour effectuer la visite sur site obligatoire, nous vous remercions de bien vouloir prendre contact auprès de la maîtrise d'oeuvre CMC BATIMENT aux coordonnées indiquées à l'article 9.1 du Règlement de la consultation (Mme Stéphanie RIBEIRO - 09.86.34.88.50 / 06.60.37.94.40).*

Nous vous précisons que les visites sur site sont programmables dès cette semaine.

Cordialement,

DIRECTION MARCHES PUBLICS